



HAL
open science

Licence Lettres

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Lettres. 2014, Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC. hceres-02037220

HAL Id: hceres-02037220

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037220>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Lettres

de l'Université Paris-Est Créteil Val
de Marne

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Lettres

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI150008928

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Créteil.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Lettres* forme des spécialistes de littérature et culture d'expression française, dans les contextes français, européen et mondial, de l'antiquité à l'époque contemporaine. La formation comporte une approche théorique, incluant l'acquisition de contenus, en littérature ou en langue, et une approche pratique, axée sur la lecture critique des textes, l'étude des phénomènes linguistiques et la restitution synthétique sur un mode écrit ou oral. Aux compétences propres à la discipline s'ajoutent d'autres aptitudes, comme les langues vivantes étrangères ou l'informatique, dans une ouverture à d'autres disciplines, à titre d'ouverture ou de préprofessionnalisation. La formation ménage une progression avec une première année, conçue comme un portail, dont la pluridisciplinarité permet une initiation progressive à l'université en même temps qu'elle offre à l'étudiant une possibilité de réorientation. La deuxième année, exclusivement disciplinaire, consolide les savoirs et savoir-faire. La troisième année, par le choix d'un parcours, signifie une spécialisation, préalable à une insertion dans la vie professionnelle ou à une poursuite d'études, notamment en master, en direction des métiers des secteurs de l'enseignement du premier et second degré, de la culture, de la communication ou de l'administration publique. La formation se décline en parcours, soit mono-disciplinaires - *Professorat des écoles, Communication, Rédaction professionnelle et communication multimédia, Médiation culturelle* ; soit bi-disciplinaires - *Histoire-Lettres*. Les parcours *Rédaction professionnelle et communication multimédia* et *Médiation culturelle*, propres à la filière, traduisent l'effort de la mention à offrir une alternative crédible à la voie de l'enseignement. Ils valorisent pleinement les compétences spécifiquement littéraires acquises au terme de la formation.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs de la formation, connaissance de la littérature, de la linguistique et de la stylistique françaises d'une part, maîtrise de l'expression écrite et orale d'autre part, sont en adéquation avec les débouchés professionnels annoncés, dans les secteurs de la culture, de la communication et de l'enseignement, et avec la poursuite d'études en master. La structuration de la formation en trois années a été guidée par un principe de progressivité, menant d'une initiation à une spécialisation, en passant par l'étape intermédiaire de la consolidation. Elle se double d'un choix de parcours, cinq actuellement, dont un bi-disciplinaire *Histoire-Lettres*. Les autres parcours interviennent en troisième année, à l'exception du parcours *Communication*, qui s'étend sur deux ou trois années, le dossier donnant sur ce point deux informations contradictoires. On s'interroge sur la pertinence de ce dernier, d'ailleurs commun à toute la faculté, dans la mesure où il semble entrer en concurrence avec le parcours *Rédaction professionnelle et communication multimédia*, morcelant un effectif déjà restreint et nuisant à la lisibilité de l'offre. La part des cours magistraux, conséquente puisqu'égal à la moitié du total des heures, est inégalement répartie sur les six semestres (variation oscillant entre 16 % et 82 % du total des heures par semestre), sans que rien ne justifie une telle disparité. Alors que la première année est soumise au régime de contrôle continu intégral, dans les autres semestres les deux modalités, continue et terminale, sont conjuguées, selon un principe et selon un équilibre qui ne sont pas explicites. De même l'équilibre entre évaluation orale et évaluation écrite est peu satisfaisant, certains semestres n'étant évalués que par le seul mode écrit.

L'information sur la formation, les passerelles, les réorientations possibles, diffusée en début d'année universitaire, au cours d'une session de pré-rentrée, ne semble pas porter tous les fruits escomptés, si l'on en juge par les taux élevés d'abandon et d'échec en première année, et par le nombre très faible d'étudiants réorientés au terme du second semestre. Le caractère généraliste de la formation en première année a été conçu pour faciliter la transition du lycée à l'université. Le tutorat, assuré par des étudiants de master, ne semble pas profiter aux publics le plus en difficulté. L'enseignement de méthodologie du travail universitaire, de premier semestre, serait de nature à venir en aide à ceux, très nombreux, des inscrits qui n'étant pas titulaires d'un bac général, ne sont pas préparés à ce type d'études. Rien n'indique cependant qu'il ait été conçu en ce sens. La mobilité internationale est limitée, si on la compare au grand nombre d'accords existant avec des établissements à l'étranger ; tous les moyens n'ont, semble-t-il, pas été mobilisés pour encourager les étudiants à passer un semestre à l'étranger. La diversité des publics n'est pas prise en compte au niveau de la mention : on s'interroge sur la place des stagiaires de formation continue, sur les aménagements dont pourraient bénéficier des étudiants salariés, handicapés ou sportifs de haut niveau.

La mention *Lettres*, en s'ouvrant à des parcours professionnalisants, envisage une insertion des diplômés dans les secteurs d'activités ciblés. Or le dossier comporte des contradictions, des flottements ou des silences qui prouvent que toutes les conséquences d'une telle politique n'ont pas été tirées : propos contradictoire entre affirmation qu'une licence généraliste n'a pas vocation à insérer ses diplômés et ouverture de parcours pré-professionnels ; chiffres contradictoires sur la poursuite d'études en master (plus de 70 % d'un côté, entre 27 et 44 % de l'autre) ; absence d'information, même empirique, sur le devenir des diplômés sortants, alors qu'il est indiqué que 40 % des étudiants des parcours professionnalisants sont sans emploi. Les moyens d'aide à l'orientation, notamment pour le choix d'un parcours en L3, ne sont pas précisément décrits. Ils semblent insuffisants au regard des enjeux : l'enseignement de Projet Personnel et Professionnel, qui intervient au deuxième semestre, n'est pas répété, ne permettant pas un développement ultérieur du projet ; le stage, qui n'est obligatoire que dans les parcours professionnalisants, n'a fait l'objet d'aucun bilan quant aux entreprises impliquées, aux missions exécutées ou à l'évaluation du stagiaire. Si l'enseignant référent joue un rôle dans le processus, il eût été intéressant de le préciser. Si des rencontres sont prévues avec des professionnels, de quelle manière se déroulent-elles ? Quels en sont les résultats ?

Les membres de l'équipe de formation assument pour la plupart des responsabilités, à des degrés divers, le tout donnant l'impression d'une mention bien structurée dans son organisation. Un conseil de département se réunit quatre fois par an. Il n'est nulle part fait mention de professionnels, alors qu'étant donné la professionnalisation de la formation en troisième année, leur place serait nécessaire. Il n'est pas plus question de professionnels dans les enseignements, ce qui est contradictoire avec l'affichage professionnalisant. Le pilotage de la mention semble s'appuyer effectivement sur les données fournies par l'établissement, sur les évaluations des connaissances ou sur les évaluations des enseignements, quand elles sont disponibles et statistiquement valides. L'information, régulièrement actualisée, est nécessaire dans le cas d'une mention qui compte un taux d'entrants supérieur à 40 % de titulaires de bacs professionnels, technologiques ou de titres d'équivalence, population potentiellement touchée par le phénomène de décrochage et par un taux d'échec supérieur à la moyenne, taux égal à 70 % en fin de première année, ce qui est très élevé. Il eût été opportun d'affiner la connaissance des entrants de troisième année, qui représentent jusqu'à 55 % de l'effectif, de façon à mieux cerner l'origine et le profil des étudiants attirés par les parcours

préprofessionnels. En dehors de la participation aux manifestations organisées par l'établissement, les enseignants et les étudiants, notamment des parcours *Médiation culturelle* et *Rédaction professionnelle*, s'investissent dans des actions concertées avec des lycées du bassin : orientation active, journées d'immersion, visites en lycée, réalisation de supports de communication, journal littéraire... On regrette les lacunes du dossier, en particulier l'absence des descriptifs des enseignements, des modalités générales de contrôle de connaissances, du détail des possibilités offertes en termes de poursuite d'études, de la fiche RNCP, en dépit de la recommandation formulée par l'AERES lors d'une précédente expertise. La lecture souffre d'une rédaction non homogène, juxtaposant, au risque de la contradiction ou de la répétition, texte fourni par l'établissement et texte propre du porteur, ou encore collage d'éléments empruntés à une précédente demande et donc devenus anachroniques.

- Points forts :

- Une formation bien étagée, ménageant une gradation du portail pluridisciplinaire de la première année à la spécialisation des contenus en troisième année et aux parcours spécifiques.
- Une offre attractive de parcours préprofessionnels bien articulés au cœur disciplinaire de la mention et en adéquation avec des métiers liés à des activités émergentes.
- Des actions de valorisation du diplôme pensées en concertation avec l'enseignement secondaire, impliquant les étudiants, qui y actualisent certaines des compétences à acquérir dans leur plan de formation.
- Une bonne offre de formation en langues vivantes étrangères.

- Points faibles :

- L'absence de professionnels dans les enseignements de parcours ainsi que dans le conseil de département.
- L'absence d'enquête sur le devenir des étudiants diplômés, préjudiciable à l'évolution des parcours préprofessionnels.
- Un pilotage qui, faute d'une analyse pointue des données qui lui sont fournies, s'expose à une certaine improvisation.
- L'absence de fiche RNCP, par conséquent de toute information précise sur les métiers ciblés par la formation.

- Recommandations pour l'établissement :

Le dossier gagnerait à recourir à un mode de présentation schématique des différents cursus, tel qu'il permettrait de visualiser les possibilités offertes en lien avec les métiers visés, avec ou sans poursuite d'études.

Une analyse pointue du devenir des diplômés, particulièrement dans les parcours préprofessionnels, semble nécessaire pour envisager l'évolution des objectifs et contenus des enseignements. Parallèlement il apparaît essentiel de mener sur les métiers ciblés une enquête approfondie, de façon à mieux cerner la viabilité à moyen terme des débouchés annoncés. Des partenariats avec des organismes culturels (institutions, administrations, associations), des éditeurs, libraires ou concepteurs indépendants, des entreprises, etc., seraient un moyen de préciser la connaissance du marché de l'emploi dans ce domaine.

L'élaboration d'un tableau des compétences attendues en fin de formation permettrait d'assigner à chaque enseignement un objectif déclinable en savoir et savoir-faire, ordonnés selon les niveaux de difficulté et mis en relation avec le type et la nature des évaluations proposées. La démarche compétences ainsi mise en place devrait améliorer l'affichage, sécuriser les publics, faciliter les réorientations, enfin aider au pilotage de la mention.



Observations de l'établissement

PRÉSIDENTENCE

LH/GV/ n°56

Dossier suivi par :
Nathalie PERICHON

DEVE

Téléphone :
01 45 17 11-62

Courriel :
nathalie.perichon@u-pec.fr

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

A

Monsieur le Président de l'AERES

A l'attention de M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et des
diplômes
20, Rue Vivienne
75002 Paris

Créteil, le 8 septembre 2014

OBJET : observations de l'établissement concernant le :

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Licence Arts, Lettres, Langues

mention : Lettres

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier l'AERES pour le travail de qualité qui a été effectué. Notre établissement tiendra compte de ces évaluations pour améliorer la qualité de ses enseignements. Les réponses formulées ci-dessous ont pour but d'éclairer l'ensemble de la communauté universitaire sur la réalité de nos formations en offrant un éclairage complémentaire, non de mettre en cause le travail d'évaluation entrepris par l'AERES.

X
X X

Observations sur l'évaluation de la licence de lettres

Les publics en difficulté bénéficient de plusieurs dispositifs de soutien et d'accompagnement méthodologie du travail universitaire, pratique du français écrit et oral dispensée en S1 et S2, semestre de consolidation. Un tutorat a également été créé pour aider les étudiants les plus en difficulté.

Concernant le taux d'abandon il convient de prendre en compte l'absentéisme élevé de certains étudiants qui sont pourtant relancés par les responsables pédagogiques, quelquefois en vain mais en L1 plusieurs étudiants demandent à suivre le semestre de consolidation. Par ailleurs, le département accueille environ 40% de bacheliers techno et pro (entre 18 et 25% de bac pro selon les années), par définition non préparés à des études universitaires et dont un bon nombre se sont orientés par défaut dans ces études. Nous ne pouvons que souligner la relation entre les deux ordres de faits.

Les cours magistraux sont répartis sur l'ensemble de la mention en fonction du contenu pédagogique et non d'une répartition en volume. Dans la nouvelle offre de formation, ces cours magistraux pourront être réaménagés et répartis différemment. Le déséquilibre actuel entre L1 et L2/L3 s'explique par la nature de la L1, pluridisciplinaire et comportant moins d'enseignement de littérature que dans les semestres suivants. Les cours magistraux sont

plus nombreux en licence monodisciplinaire que dans les parcours professionnalisants, ce qui s'explique aisément, là encore, par la nature des contenus pédagogiques.

Le contenu pédagogique des enseignements de cette licence ne se prête pas toujours à une évaluation orale, notamment la « dissertation ». De plus sur l'ensemble de la mention sont prévus des oraux pour les secondes sessions d'examen. Lorsque l'évaluation est faite en contrôle continu (plusieurs notes dans le courant du semestre + un DST en dernière semaine), cette évaluation comporte déjà le plus souvent des exposés. Enfin il convient de noter que les enseignements de littératures française, francophone et comparée comportent des oraux en L2 et L3. Nous essayons donc de préserver l'équilibre entre évaluations écrites et orales.

Pour les stagiaires en formation continue et les salariés il existe un régime dérogatoire, des cours en ligne sur la plateforme Eprel, un aménagement d'horaires pour les TICE (18h00-20h00) ; des rendez-vous sont proposés aux étudiants pour faire le point sur les notions vues en cours, les modalités d'évaluation. Les étudiants handicapés bénéficient de temps supplémentaires pour composer, d'espaces dédiés dans les salles informatiques. Les autres dispositifs comme l'accessibilité sont de la responsabilité de l'université.

Pour la dernière année de Licence, les enseignants veillent, dans le cadre de leur cours, à donner des informations sur les différents parcours proposés au sein de la mention ou de la composante. Par ailleurs, chaque parcours apparaît sur le site de la composante et du département avec la liste des enseignements, les débouchés, les modalités d'inscription et d'évaluation, les livrets pédagogiques, l'appui des secrétariats. Le « projet professionnel personnel » permet aux étudiants de prendre connaissance très tôt des parcours - au sujet desquels les services du SCUIO-IP sont également en mesure de les renseigner. Des événements sont enfin, organisés : participation aux salons, aux journées pédagogiques, organisation de journées de l'orientation, activités pédagogiques innovantes.

Le parcours communication, ouvert à l'ensemble des départements de la composante, n'entre pas en concurrence avec le parcours Rédaction Professionnelle et communication Multimédia (RPCM) pas plus que le parcours RPCM n'entre en concurrence avec le parcours communication. Les étudiants savent orienter leurs dossiers de candidatures puisque les deux parcours ne sont pas comparables. Le parcours "Communication" est bien identifié/identifiable et commence dès la L1 tandis que le parcours RPCM n'est ouvert qu'à partir de la L3.

De l'intitulé « Rédaction Professionnelle et communication Multimédia », l'étudiant retient d'abord "rédaction" et comprend aisément qu'il s'agit avant tout de multimédia. La communication multimédia consiste à initier les étudiants à tous les supports : réalisation d'animations pour le web (scénarisation, story-boards, intégration multimédia, animation, aspect esthétique, graphique et ergonomique, réflexion sur le genre, sur le message), dispositifs interactifs, installation, conception, création de pages web statiques et dynamiques (et réflexion sur les contenus, sur la forme des dispositifs en fonction du contexte, analyse de sites sur le plan ergonomique mais aussi du contenu, en particulier au moyen de la textométrie), infographie (affiches, brochures, plaquettes flyers, édition web, son, image.) Cet enseignement s'accompagne d'une réflexion sur les pratiques et les supports.



Parmi « les points faibles », la synthèse évoque "*l'absence des professionnels dans les enseignements de parcours ainsi que dans le conseil de département.*" S'il est exact que les professionnels ne participent pas aux réunions de département parce qu'ils ne sont pas forcément disponibles pour y assister, il convient de souligner que, dans le parcours de Licence 3 **Médiation Culturelle**, interviennent de nombreux chargés de cours qui sont précisément des professionnels (ces données ont été transmises avec le dossier d'autoévaluation de la mention). Dans le cadre des réunions des équipes pédagogiques, les professionnels sont présents et participent aux débats. En **Médiation Culturelle** on compte six intervenants professionnels (certains venus du Centre national des arts du cirque, du Théâtre de Chaillot, une documentaliste, une avocate, des chargés de communication).

En **Rédaction Professionnelle et Communication Multimédia** le cours « Atelier d'écriture, écrits techniques » a été confié en 2013-2014 à deux journalistes de **La Revue du Val de Marne**. Les années précédentes cet enseignement était assuré par un collègue pendant longtemps rédacteur en chef de la revue **Amnesty**.

Pour ce qui concerne l'ensemble de la mention, les professionnels sont moins représentés. Cela tient à la nature même d'une licence de Lettres où les enseignements de littérature, de la linguistique et de langues occupent une place prépondérante et sont donc assurés par des enseignants-chercheurs.

L'équilibre entre professionnels et enseignants/enseignants chercheurs n'a de sens qu'au regard des contenus pédagogiques et de la nature des formations. Il est tout à fait légitime en revanche de faire intervenir des professionnels dans les parcours dits professionnalisants, dans le cadre desquels les étudiants et l'équipe pédagogique peuvent tirer profit de l'expérience des intervenants de même que les étudiants tirent profit de l'expérience de recherche de leurs enseignants dans les disciplines plus académiques.

Des professionnels, les étudiants des parcours en rencontrent dans les parcours où le stage est obligatoire, un stage dont l'effet sur l'insertion des étudiants est réel, de même que le bénéfice sur les compétences des étudiants qui exploitent et appliquent les notions abordées en cours. Il a été signalé dans le dossier que plusieurs étudiants des parcours professionnalisants obtenaient un emploi (CDI ou CDD) à l'issue de leur stage. Des enquêtes d'insertion sont en cours au sein des parcours, enquêtes qui devraient cependant, à notre avis, être menées avec plus de moyens par les services centraux. Au niveau de la mention, nous disposons d'un listing de toutes les entreprises avec lesquelles nous avons travaillé et qui ont accueilli des stagiaires. Les responsables des entreprises sont invités aux soutenances de stage tandis que les enseignants effectuent des visites et se rendent au moins une fois sur les lieux de travail des étudiants ; ils échangent avec les professionnels, s'assurent de l'intérêt et de la qualité des missions confiées aux étudiants, prennent connaissance des conditions de travail. Les professionnels sont invités aux manifestations auxquelles participent les étudiants qu'ils encadrent, des formulaires d'évaluations sont envoyés aux entreprises. Les évaluations sont souvent bonnes, montrant l'adéquation de nos formations aux besoins du monde du travail.



Pourquoi enfin taxer de contradictoire "l'affirmation qu'une licence généraliste n'a pas vocation à insérer ses diplômés et l'ouverture de parcours pré-professionnels."? Nous aurait-on lu trop vite? En effet l'autoévaluation témoignait qu'une licence généraliste n'a pas pour **seule** vocation d'insérer de façon **immédiate** ses diplômés puisqu'elle ouvre sur des poursuites d'études. La licence généraliste et les parcours "professionnalisants" ne sont pas de même nature et n'ont donc pas les mêmes finalités, ils se complètent et s'enrichissent souvent.

X
X X

Ces observations étant formulées, je tiens encore à remercier l'AERES pour le travail entrepris qui nous ouvre des pistes d'évolution au service de l'amélioration permanente de la qualité de nos formations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Luc HITTINGER